



Appel à candidatures

**Attribution d'une dotation complémentaire aux SAD Aide
pour le financement d'actions améliorant
la qualité du service rendu à l'utilisateur**

Publié le 15 octobre 2026

I- Contexte :

Contexte national

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une refonte du modèle de financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), visant à améliorer leurs conditions de solvabilisation ainsi que la qualité de service.

Le premier volet de cette refonte a consisté en la mise en place, au 1^{er} janvier 2022, d'un tarif minimal national de valorisation d'une heure d'aide à domicile, fixé pour l'année 2022 à 22 € par heure.

Le second volet de cette refonte, consiste en la mise en place d'une dotation « complémentaire », prévue au 3^o du I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants, listés à l'article L. 314-2-2 du CASF :

1. Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
2. Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
3. Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
4. Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
5. Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
6. Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Contexte départemental

Le Conseil départemental de la Mayenne a adopté son premier schéma unique d'orientation médicosociale couvrant les politiques de l'autonomie, handicap et grand âge, de l'action sociale de proximité, de la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance et de l'insertion. Cette transversalité garantit la cohérence et l'articulation des différentes politiques dans le parcours de vie.¹

Les priorités et enjeux fixés par le schéma unique sont en phase avec les objectifs de la dotation complémentaire. En effet, le schéma unique a identifié les enjeux suivants :

- L'attractivité des métiers

Les structures sanitaires, sociales et médicosociales du Département, à l'image du territoire national, connaissent des problèmes importants de recrutement et de fidélisation des professionnels. Les rythmes de travail, le manque de reconnaissance sociale et salariale, l'éloignement des lieux de formation rendent ce secteur peu attractif. Les fonctionnements des structures doivent se réinventer pour attirer et conserver les ressources humaines suffisantes à l'accomplissement des missions de service public.

- Les réponses aux besoins spécifiques

Le handicap et la perte d'autonomie nécessitent de développer des solutions spécifiques afin de favoriser une logique de parcours, adaptée en fonction des besoins et dans une logique inclusive. Pour y parvenir, le décroisement des dispositifs et l'innovation sont essentiels pour accompagner la personne dans sa globalité.

- Le maintien à domicile

¹ Source Schéma unique 2022-2026, Département de la Mayenne

Le maintien à domicile revêt un enjeu majeur pour le Département puisqu'il s'agit de répondre à l'aspiration de la majorité des personnes de vivre à domicile. Cela suppose de pouvoir prévenir la perte d'autonomie, de lutter contre l'isolement et d'adapter les accompagnements et aides techniques pour répondre aux besoins individuels.

- Le soutien aux aidants

L'implication des aidants est primordiale pour garantir un maintien à domicile le plus long possible. L'accès au répit, l'accès à la formation et l'information, le soutien psychologique constituent certains des facteurs clés de succès d'un maintien à domicile serein.

L'appel à candidature

Le présent appel à candidatures vise à permettre aux SAD n'étant pas encore inscrits dans la démarche de se saisir du bénéfice de la dotation complémentaire afin de soutenir leur démarche qualité.

Le Département étant conscient du fait que la lourdeur des appels à candidature peut parfois s'avérer plus décourageante qu'autre chose pour les structures et les SAD concernés ayant un volume horaire global estimé relativement modeste, il est fait le choix, dans le cadre de cette nouvelle consultation, d'opter pour une consultation simplifiée.

Les services retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront ainsi par la suite dans un processus de contractualisation simplifié avec les services du Département devant aboutir, au plus tard un an après la notification des résultats de l'appel à candidatures, à la signature d'un CPOM tel que prévu par l'article L.313-11-1 du CASF pour une durée de 5 ans.

Une notice explicative relative à la mise en œuvre de la dotation complémentaire a été rédigée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et est consultable au lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/financement-des-services-a-domicile-de-nouveaux-outils-pour-les-gestionnaires>

II- Services éligibles

Est éligible à la dotation complémentaire, tout service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire ou service polyvalent d'aide et de soins à domicile au titre de son activité d'aide relevant des 6° et/ou 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Tout service autorisé sur le département de la Mayenne peut donc candidater au présent appel à candidatures.

Le statut juridique, l'habilitation à l'aide sociale ou un volume minimal d'heures prestées au titre de l'APA et de la PCH ne constituent pas des critères d'éligibilité.

III- Objectifs prioritaires du Département et éléments financiers utiles à la détermination du montant de la dotation

A- Présentation des objectifs prioritaires retenus par le Département, parmi les six objectifs énumérés par l'article L. 314-2-2 CASF

Le Département de la Mayenne fait le choix de retenir tous les objectifs parmi ceux listés à l'article L. 314-2-2 du CASF.

Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés*
Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

Les SAAD ne sont pas dans l'obligation de proposer des actions relatives à chaque objectif.

* Le plan May Aînés mis en œuvre en 2020 a revalorisé le tarif de référence le faisant évoluer à 24 € les dimanches et jours fériés.

La mise en place de la dotation complémentaire prévoit un autre mode de compensation des surcoûts des SAAD liés à ce type d'intervention. Aussi, le tarif de référence départemental sera unique, la semaine et les dimanches et jours fériés, selon le plancher fixé par voie réglementaire.

B- Montant maximal « cible » de dotation, attribuable à chaque service retenu :

Le montant annuel cible de dotation complémentaire correspond à un montant de 3,413 € en 2026, par heure d'APA/PCH prestée par le service, sur la base des heures réalisées en 2025.

Le montant de 3,413 € est indexé annuellement sur l'indice des prix à la consommation sous couvert d'actualisation par voie réglementaire.

Les actions proposées se verront chacune assignées un pourcentage du budget global.

IV- Principes relatifs à la limitation du reste à charge des personnes accompagnées.

L'un des objectifs de cette dotation complémentaire est de limiter le reste à charge pour les usagers pris en charge par les services non habilités à l'aide sociale.

Dans ce cadre, le service retenu et le Département négocieront dans le cadre du CPOM simplifié les modalités de limitation du reste à charge.

Toutefois, le Département a déterminé des bases de négociation sur ce sujet et sauf évolution majeure sur le secteur et hors évolution du tarif de référence, les SAAD s'engagent à :

- Ne pas solliciter auprès du Président du Conseil départemental de dérogation à l'arrêté ministériel fixant le taux d'évolution des tarifs,
- Ne pas augmenter la sur-participation des usagers pour les jours « semaine » sur la durée du CPOM,
- Tendre à diminuer la sur-participation des usagers pour les jours « dimanches et jours fériés » sur la durée du CPOM.

V- Règles d'organisation de l'appel à candidatures :

A- Modalités de réponse à l'appel à candidatures

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, son dossier de candidature complet par voie dématérialisée, par courriel, à l'adresse suivante : soaa@lamayenne.fr

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au

Les dossiers transmis après la date limite fixée ci-dessus ne seront pas retenus, ni étudiés. Ils seront par nature irrecevables.

En cas de pièces manquantes, le Département enjoint le candidat à compléter son dossier dans un délai défini. En cas de non-respect de ce délai, le dossier est considéré comme irrecevable.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter : Manel DJOUHRI – manel.djouhri@lamayenne.fr ; 02 43 67 75 86 – 06 80 45 78 83

B- Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement :

- Le dossier de réponse à l'appel à candidatures selon la trame précisée en annexe 1 ;
- Une attestation sur l'honneur du responsable de la structure, précisant que le service d'aide à domicile ne se trouve pas dans une procédure de redressement judiciaire ou de dépôt de bilan et qu'il est à jour de ses obligations déclaratives fiscales et sociales ou est engagé dans un processus de régularisation de ses paiements ;
- La grille tarifaire actualisée des prestations proposées par le service d'aide à domicile ;
- Pour les services non tarifés par le Département, un courrier indiquant que le service s'engage à négocier dans le cadre du CPOM, des modalités de limitation du reste à charge des personnes accompagnées, selon les principes formulés dans le présent appel à candidatures.

De manière facultative, le dossier de candidature peut comporter tout élément que le candidat jugerait pertinent, permettant de mieux identifier la structure porteuse, son activité dont son projet de service.

VI- Modalités et critères de sélection des candidatures par le Département

A- Procédure d'examen des dossiers :

Il sera pris connaissance du contenu des candidatures à l'expiration du délai de réception des réponses.

Les candidatures seront analysées pendant 1 mois à compter de la date limite de candidature.

Durant la période d'instruction, les agents en charge de l'analyse des dossiers pourront être amenés à proposer un temps d'échange oral avec les candidats.

B- Critères de sélection des candidatures :

Les critères de sélection des candidats portent notamment sur :

- La capacité technique et organisationnelle du SAAD à réaliser les actions prioritaires du Département ;
- La pertinence des actions proposées à l'initiative du SAD dans sa candidature ;
- Le coût de réalisation des actions proposées dans la candidature du SAD ;
- La capacité du SAAD à assurer le suivi de ses interventions de manière fiable (télégestion) et à assurer la remontée d'informations auprès du Département.

C- Notification et publication des résultats :

Le Conseil départemental notifiera sa décision à chacun des services candidats en motivant sa décision, et publiera la liste des services retenus à l'issue de l'appel à candidatures.

Le Département entamera le processus de contractualisation avec l'ensemble des SAD retenus. Toutefois, la sélection du SAD n'entraînera pas nécessairement l'inscription dans le CPOM de l'ensemble des actions proposées dans la candidature.

VII- Calendrier récapitulatif

Lancement de l'AAC	15 octobre 2026
Echéance de l'AAC	15 décembre 2026
Instruction de l'AAC	15 février 2027
Négociation des CPOM	30 avril 2027
Début des CPOM	1^{er} mai 2027

ANNEXE : TRAME DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

Présentation du service

Identification de la structure

Nom :

.....

Statut juridique :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

Code postal et commune :

.....

Courriel et téléphone :

.....

.....

N° SIRET/SIREN :

.....

N° d'identification au répertoire national des associations :

.....

N° FINESS :

.....

Date de la première autorisation (ou ex. agrément) :

.....

Identification du responsable légal de la structure

Nom et prénom :

.....

Fonction :

.....

Courriel et téléphone :

.....
.....

Identification de la personne chargée du dossier (si différente du responsable)

Nom et prénom :

.....

Fonction :

.....

Courriel et téléphone :

.....
.....

Activité 2025 :

Total des heures réalisées au domicile des usagers (toute prestation confondue) :

- Dont heures APA :
- Dont heures PCH :
- Dont heures Aide sociale :

Nombre de personnes suivies :

- Personne bénéficiaires de l'APA :
 - Dont GIR 1 :
 - Dont GIR 2 :
 - Dont GIR 3 :
 - Dont GIR 4 :
 - Dont bénéficiaires de l'APA avec un taux de participation inférieur à 20 % :
- Personnes bénéficiaires de la PCH :
- Personnes bénéficiaires de l'Aide sociale :

Durée minimale d'intervention consécutive :

Amplitude horaire d'intervention :

Zone géographique d'intervention : (vous pouvez préciser les communes via un tableur Excel)

Personnel :

Effectif total du service (en nombre d'ETP) :

- Dont personnel d'intervention (en ETP) :
- Dont personnel d'encadrement (en ETP) :

Focus Personnel d'intervention :

- Pourcentage d'intervenant.e.s en CDI :
- Pourcentage d'intervenant.e.s à temps complet :
- Pourcentage d'intervenant.e.s ayant un diplôme en lien avec leur activité :
- Ancienneté moyenne des intervenant.e.s dans la structure :

Télégestion (si applicable) :

Description du système de télégestion appliqué dans la structure, ou qu'il est envisagé d'acquérir par la structure (nom du logiciel, équipement mobile ou non, date de mise en place, % de bénéficiaires couverts...) :

[illegible]

Description libre du service et présentation de ses spécificités :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

1° Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....
.....
.....
.....
.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....
.....
.....
.....
.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

**2° Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs,
les week-ends et les jours fériés**

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3° Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4° Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5° Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....

.....

.....

.....

.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6° Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs à cet objectif :

Vous pouvez évoquer les difficultés rencontrées actuellement par votre service dans la réalisation de cet objectif.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des actions proposées par le service, ayant vocation à être financées par la dotation complémentaire : il peut s'agir d'actions déjà réalisées par le service mais non solvabilisées par le tarif départemental ou de nouvelles actions que vous souhaiteriez mener si celles-ci étaient financées par la dotation complémentaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Estimation du coût de réalisation de chacune de ces actions sur une année pleine :

Détailler au maximum les estimations. Pour les actions ayant vocation à faire l'objet d'un financement à l'heure, indiquer le volume prévisionnel d'heures concernées par la valorisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....